



LA LETTRE DE L'O2TM

MOBILITÉ TRANSPORT DÉPLACEMENTS

NUMERO 02 • NOVEMBRE 2013

O2TM



ARRÊTONS-NOUS DANS L'UNIVERS DE LA MOBILITÉ !

CHIFFRES CLÉS

- **8** martiniquais sur **10** se dirigent vers l'agglomération centre pour travailler.
- La France est la 1ère destination aérienne des Martiniquais.
- **64%** des victimes d'accidents sont des hommes.
- La part de marché de la voiture particulière a augmenté de **21%**, entre 2001 et 2009.

En cette fin d'année 2013, le transport en Martinique est en pleine effervescence. Le 16 novembre, le Parlement a officiellement adopté "l'habilitation transport" portée par le Conseil Régional. Cette décision modifiera l'organisation de la mobilité et la répartition des compétences transports en Martinique.

Par ailleurs, L'Enquête Ménages Déplacements a été lancée. Ce recueil de données permettra d'obtenir de nombreuses informations, sur les habitudes des martiniquais, leurs modes et types de déplacements.

Ces informations amélioreront considérablement la connaissance et l'organisation de la mobilité des martiniquais, alors même que la voiture particulière demeure aujourd'hui encore leur mode de transport privilégié et que le transport maritime

peine à répondre de façon stable et pérenne à la demande.

Autre grande évolution, le Grand Port Maritime de Martinique est devenu un établissement public autonome. Aussi, il se prépare grâce à de nombreux aménagements en cours de réalisation, à saisir les opportunités d'augmentation de trafic de conteneurs généré par l'agrandissement du Canal de Panama.

Dans la lignée de ses publications antérieures, l'O2TM poursuit sa mission d'information, de traitement et de diffusion des données.

C'est avec plaisir que nous vous invitons à découvrir de nouvelles facettes du monde des transports et leur portée sur le quotidien des martiniquais.

VERS OÙ SE DÉPLACE T-ON ?

L'AGGLOMÉRATION CENTRE EST UN TERRITOIRE TOUJOURS AUSSI ATTRACTIF POUR LES ACTIFS

En 2009, 6 martiniquais sur 10 travaillent hors de leur commune de résidence. L'agglomération Centre « poursuit » son attraction avec 76% des flux domicile-travail. Les communes du Lamentin et de Fort-de-France s'imposent une nouvelle fois en

concentrant à elles seules 70% des flux, soit 7 travailleurs sur 10. A la périphérie directe du Centre, le second pôle urbain de Martinique composé du Robert et de La Trinité concentre aussi 6% des destinations liées au travail.

L'attractivité du Centre vide les communes de leurs actifs aussi bien au Nord qu'au Sud. Pour l'Espace Sud, seules Sainte-Anne et Le Marin conservent au moins 40% de leurs actifs. Dans le Nord, les communes du Prêcheur (64%), de Basse-Pointe (56%), de Saint-Pierre (56%) et du Lorrain (56%), ont pu contenir une majorité de travailleurs-résidents dans leur territoire. Notons qu'elles sont parmi les plus éloignées du Centre. 10% des martiniquais vont travailler vers le Nord.



CHIFFRES CLÉS

- **6** martiniquais sur **10** quittent leur commune de résidence pour aller travailler.
- Le Centre concentre les **3/4** des destinations domicile travail.

GRÂCE À UN MEILLEUR MAILLAGE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, SEULS 3 JEUNES SCOLARISÉS SUR 10, EN 2009, QUITTAIENT LEURS COMMUNES POUR REJOINDRE LEURS ÉTABLISSEMENTS.

Dans le Centre, 7 jeunes scolarisés sur 10 ont pour destination le territoire de l'agglomération, contre 2 sur 10 pour l'Espace Sud et 1 sur 10 pour les communes du Nord. Lorsqu'un jeune se déplace hors de sa commune pour ses études, 4 déplacements sur 10 sont orientés vers Fort-de-France. La commune de Schoelcher tire toujours autant profit de la présence de l'université avec 2 déplacements domicile-études sur 10 à destination de son territoire.

L'ensemble des déplacements liés au travail et aux études en 2009 a convergé vers l'agglomération Centre avec 7 déplacements sur 10. Nous constatons fort logiquement que la localisation des activités économiques et scolaires de la Région Martinique a toujours une incidence sur l'attractivité des flux de déplacements. Parmi la population scolaire et étudiante, 16% ont pour origine la ville de Lamentin et 11% la ville de Fort-de-France.

CHIFFRES CLÉS

- 7 scolaires ou étudiants sur 10 quittant leur commune de résidence, ont pour destination le territoire du Centre.

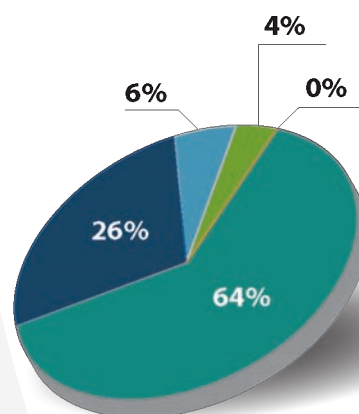
LA FRANCE HEXAGONALE CONSERVE LA PREMIÈRE PLACE PARMI LES DESTINATIONS AÉRIENNES DES MARTINICAIS.

En 2012, l'Hexagone est encore la destination plébiscitée par les martiniquais pour les déplacements par voie aérienne, avec 497 milliers de passagers (niveau stable par rapport à 2011). Les autres destinations privilégiées sont la Guadeloupe et la Guyane avec 458 milliers de passagers. Pour le reste de l'Arc antillais, le nombre de destinations au départ de la Martinique est très limité. Signalons qu'après une interruption de l'intégralité des vols en direction de Puerto-Rico, cette destination est de nouveau accessible, avec la compagnie Seabourne Airlines (depuis Juin 2013).

○ Répartition des destinations au départ de l'aéroport international Aimé Césaire

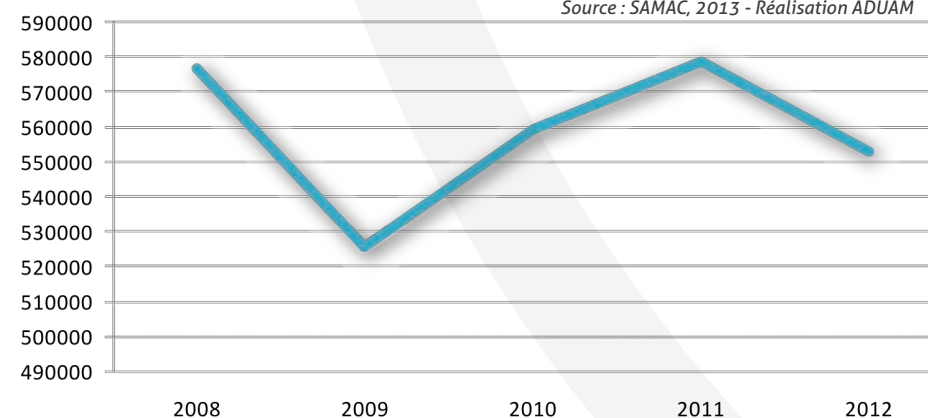
Source : SAMAC - Réalisation ADUAM 2013

- France hexagonale
- Guadeloupe
- Caraïbe internationale
- Guyane
- Autres (Europe, Amérique du Sud)



○ Evolution du nombre de passagers à destination ou au départ de la zone Caraïbe

Source : SAMAC, 2013 - Réalisation ADUAM

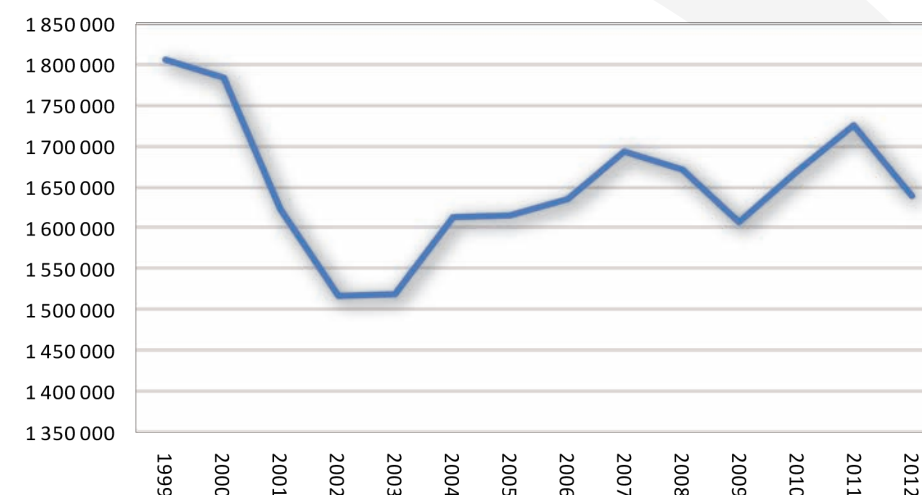


A noter que l'aéroport Aimé Césaire est toujours sous-utilisé pour les déplacements caribéens. 553 000 passagers y ont transité en 2013 (départs et arrivées) alors que sa capacité d'accueil

annuelle est de 2,5 millions de passagers. La fréquentation globale a diminué de 5% entre 2011 et 2012 passant de 1,73 millions de passagers à 1,6 millions (Source SAMAC). Sur 13 années, l'aéroport de Martinique a perdu 9% de trafic passagers, soit 170 000 voyageurs de moins.

○ Evolution du nombre de passagers à l'aéroport international Aimé Césaire entre 1999 et 2012

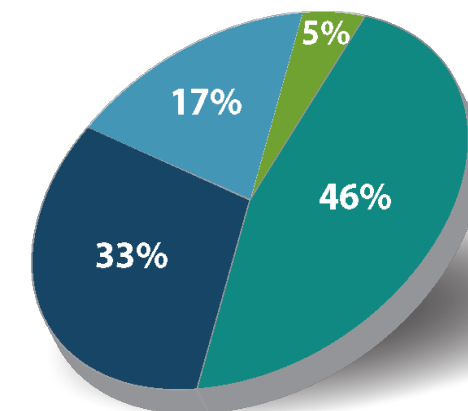
Source : SAMAC, 2013 - Réalisation ADUAM



EN 2012, LA GUADELOUPE RESTE LA DESTINATION PRIVILÉGIÉE DES MARTINICAIS VOYAGEANT PAR BATEAU

Le trafic de passagers inter-îles enregistre 412 escales de bateaux en 2012 contre 369 l'année précédente. Toujours en 2012, la fréquentation annuelle de la gare maritime de Fort de France est de 127 000 passagers contre 125 000 en 2011. La Guadeloupe demeure la destination favorite des martiniquais voyageant par bateau.

- Pointe-à-Pitre
- Sainte-Lucie
- Dominique
- Excursions



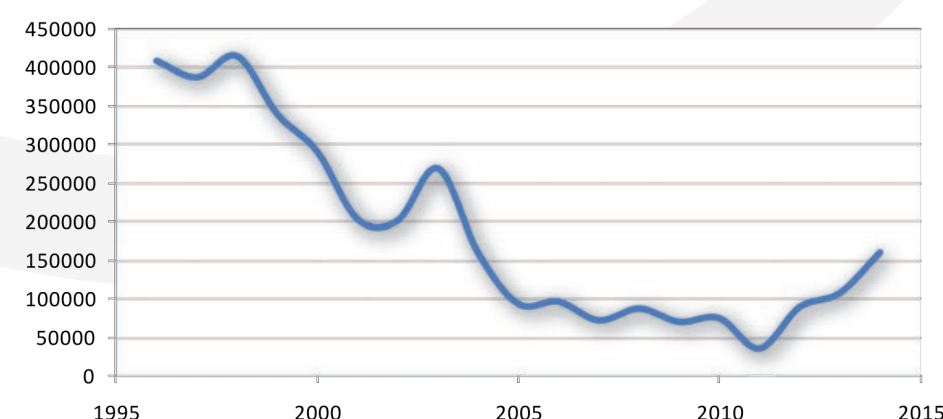
○ Répartition du nombre de passagers du trafic inter-îles par bateau au départ de Fort-de-France en 2012

Source : Martinique Hub Caraïbe - Réalisation ADUAM 2013

CROISIÈRE : LA DESTINATION MARTINIQUE SE REDRESSE DOUCEMENT

Après une décennie négative, le secteur de la croisière se redresse doucement depuis 2 ans. La saison 2011-2012 marque un tournant positif avec 114 escales et 89 000 croisiéristes. Cette embellie s'est confirmée durant la saison 2012-2013, avec une amélioration du nombre d'escales (163) et de passagers (107 000). A noter les chiffres optimistes du Comité Martiniquais du Tourisme (CMT) qui prévoit 160 000 croisiéristes pour la saison 2013-2014.

Soulignons que le nombre de croisiéristes au départ de Fort-de-France est lui aussi en augmentation, passant à 24 000 en 2012 contre 6 000 en 2011 soit 300% d'évolution.

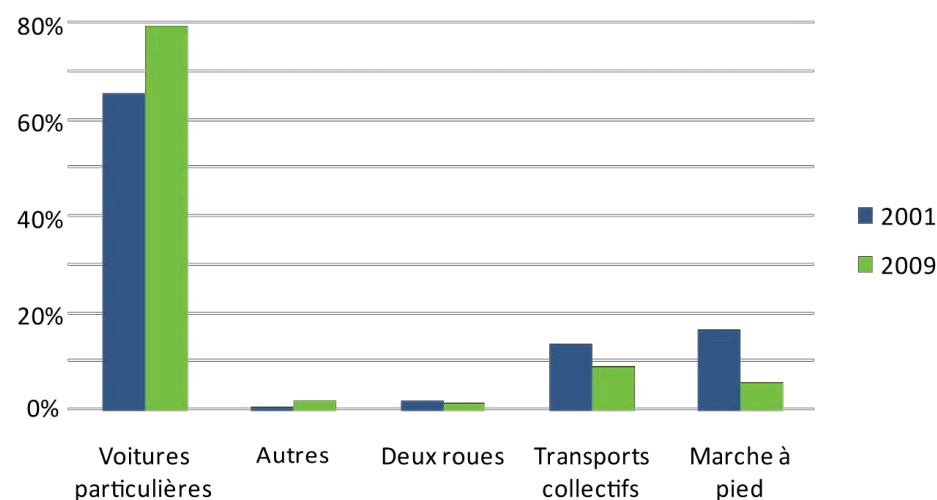


○ Evolution du nombre de croisiéristes sur le port de Fort-de-France. Source : Martinique Hub Caraïbe - Réalisation : ADUAM 2013



COMMENT SE DÉPLACE-T-ON ?

LA RÉPARTITION MODALE N'A GUÈRE ÉVOLUÉ EN 8 ANS.



(C) Répartition modale en Martinique : comparaison 2001 et 2009

Sources: ADEME, RP INSEE - Réalisation : ADUAM 2013

La tendance martiniquaise a été plutôt négative durant ces dernières années. L'usage de la voiture particulière s'est accentué avec une évolution de +21% sur 8 ans. Ce qui n'est pas le cas des transports en commun encore trop peu nombreux ou insuffisamment structurés notamment dans les communes ne possédant pas de Périmètre de Transports Urbains (PTU). On constate une baisse d'utilisation des transports en commun d'environ 4 points avec des chiffres passant de 14% en 2001 à 10% en 2009.

Enfin la marche à pied en Martinique ne semble pas être un mode très développé, en raison de la répartition des habitats très diffus, de nombreuses zones d'activités inadaptées, mais aussi du manque de considération de cette pratique. A noter que l'Enquête Ménages Déplacements nous fournira de nombreux éléments actualisés à la fois sur la répartition modale des transports mais aussi sur les attentes des martiniquais.

LA LIAISON FORT-DE-FRANCE/TROIS-ILETS PAR VOIE MARITIME SERA RENFORCÉE ET AMÉLIORÉE GRÂCE À L'EXPÉRIMENTATION D'UN SERVICE PUBLIC.

L'année 2013 a vu pour la première fois l'autorité organisatrice des transports interrurbains proposer une convention "obligation et compensation de service public maritime". L'objectif est de définir les contours d'un service régulier de transport maritime. Aujourd'hui, les navettes qui circulent entre Fort-de-France et Les Trois-Îlets ne reçoivent de subventions que pour le transport scolaire. En effet, le Conseil Général prend en charge 71% du prix de l'abonnement scolaire. L'unique prestataire, les Vedettes Madinina, transporte 15 000 personnes par

semaine au total. Ainsi, afin de pérenniser l'activité et garantir une alternative à la voiture entre l'agglomération Centre et le Sud de la Martinique, l'autorité souhaite fournir aux usagers une prestation plus complète : un service au public plus fiable, des rotations plus fréquentes en semaine, des amplitudes horaires plus étendues, des bornes billetteries, une meilleure information voyageur et une tarification préférentielle. Enfin, pour garantir le bon déroulement des voyages et de tous ces nouveaux services, le renforcement de la sécurité est

aussi programmé. Les aménagements liés à l'information voyageurs ont déjà débuté. Cette première démarche constitue une phase expérimentale qui, en cas de réussite, pourra se répéter sur d'autres ports de l'île, notamment ceux de Saint-Pierre et Vatable au Trois-Îlets.



(C) Photo : Navette maritime transbaie

Source : ADUAM

QUELS IMPACTS ?

LE RALENTISSEMENT DES IMMATRICULATIONS DE VOITURES NEUVES SE CONFIRME EN 2013.

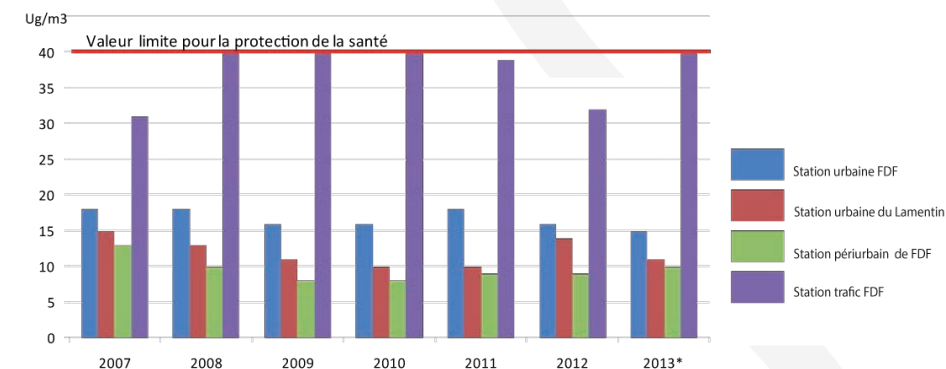
Pour l'année 2013 la diminution des immatriculations de voitures neuves semble se confirmer, avec une baisse de 14% sur les 4 premiers mois de l'année par rapport à 2012. Entre les années 2011-2012, on constate une baisse des ventes de 11 points à l'échelle martiniquaise. C'est une diminution moins importante qu'au niveau national

(avec moins de 14% sur la même période). Depuis 2005, c'est une baisse globale de 23% des immatriculations qui est constatée. Selon les médias nationaux, l'impact du prix des carburants pèse de plus en plus sur le portefeuille des ménages et l'environnement socio-économique semble influencer le comportement des foyers concernant la

consommation des ménages. En attendant les résultats de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) de Martinique, le manque de données ne nous permet pas de déceler de véritable changement de comportement à l'échelle de l'île.

LA CONCENTRATION DE DIOXYDE D'AZOTE AUGMENTE AU 1ER SEMESTRE 2013.

En début d'année 2013, les concentrations en dioxyde d'azote NO₂, traceur de la pollution automobile, semblent augmenter par rapport à 2012, notamment sur le site de trafic de Fort-de-France, situé sur la Rocade RD41. En effet, la concentration moyenne sur ce site, calculée de janvier à août 2013, est de 40 µg/m³, et atteint donc la valeur limite pour la protection de la santé de 40 µg/m³. Ainsi, le risque de dépasser cette norme environnementale sur l'année, sur ce site de mesure, est élevé.



(C) Concentration annuelle en NO₂

* Janvier à août 2013 source : Madininair - Réalisation ADUAM

Les particules fines dont le diamètre est inférieur à 10 µm (PM₁₀) proviennent de deux sources majeures en Martinique : la pollution automobile et les épisodes de brume desablesaharienne. La concentration moyenne en PM₁₀, durant la première moitié d'année 2013, est plus élevée sur le site de trafic de Fort-de-France, situé dans le quartier de Renèveville, à proximité de l'échangeur de Dillon. En effet, ce site est fortement influencé par le trafic automobile de la Rocade, de l'entrée de l'autoroute et de l'avenue Maurice Bishop. Ainsi, le risque de dépassement de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé de 40 µg/m³ est élevé sur ce site de mesure en 2013. En août 2013, cette station dépasse également la valeur limite journalière en PM₁₀ de 50 µg/m³ en enregistrant 39 dépassements depuis le début de l'année sur 35 jours de dépassement autorisés par an.



(C) Concentration annuelle en pm₁₀

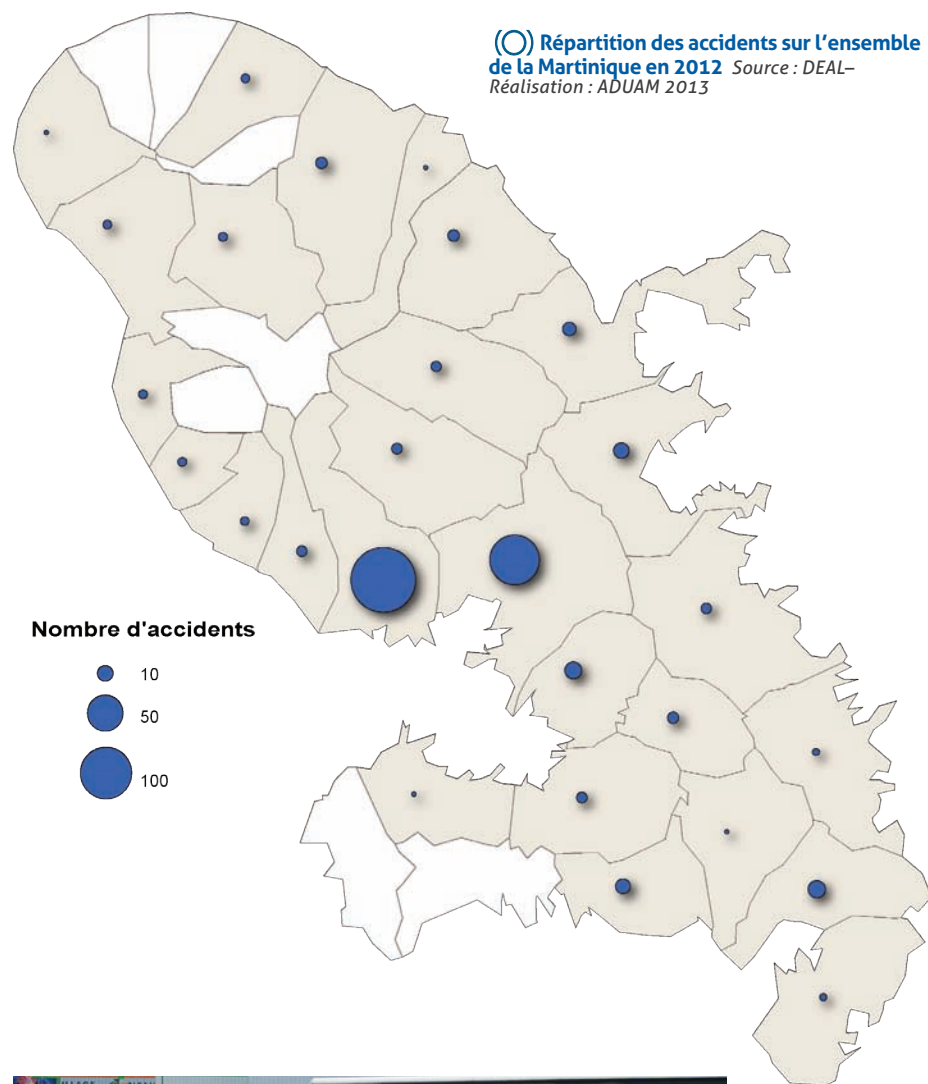
* Janvier à août 2013 Source : Madininair - Réalisation : ADUAM 2013

LE NOMBRE DE VICTIMES ET DE TUÉS SUR LA ROUTE EST EN BAISSE.

Pour les dix premiers mois de l'année 2013, le nombre de victimes a diminué passant de 459 en 2012 à 430 en 2013. Celui des accidents matériels a quant à lui légèrement augmenté avec 312 accidents dénombrés en octobre 2013, contre 324 à la même période en 2012.

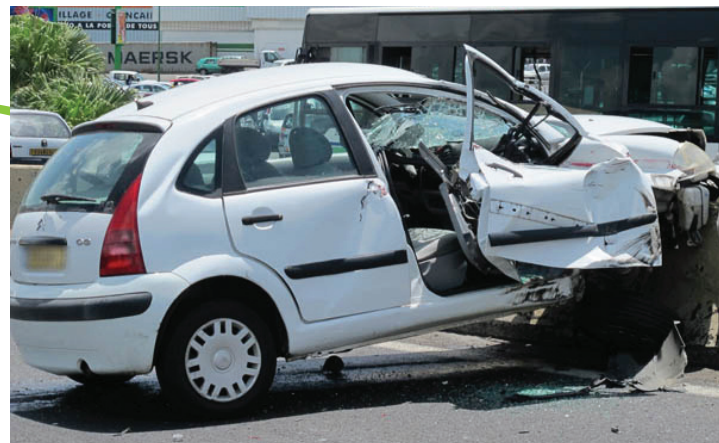
Le nombre de morts sur la route est aussi en baisse de 20%, passant de 24 tués à 30 sur la même période de l'année 2012.

Comme l'année précédente, Fort-de-France et Le Lamentin représentent à elles seules plus de la moitié des zones accidentogènes martiniquaises avec respectivement 44% et 26% des accidents recensés. A l'inverse les communes de Grand'Rivière, Macouba, Ajoupa-Bouillon, Morne-Vert, Fond-Saint-Denis, les Anses-d'Arlet et Diamant sont les seules à ne pas dénombrer d'accidents sur leurs territoires.



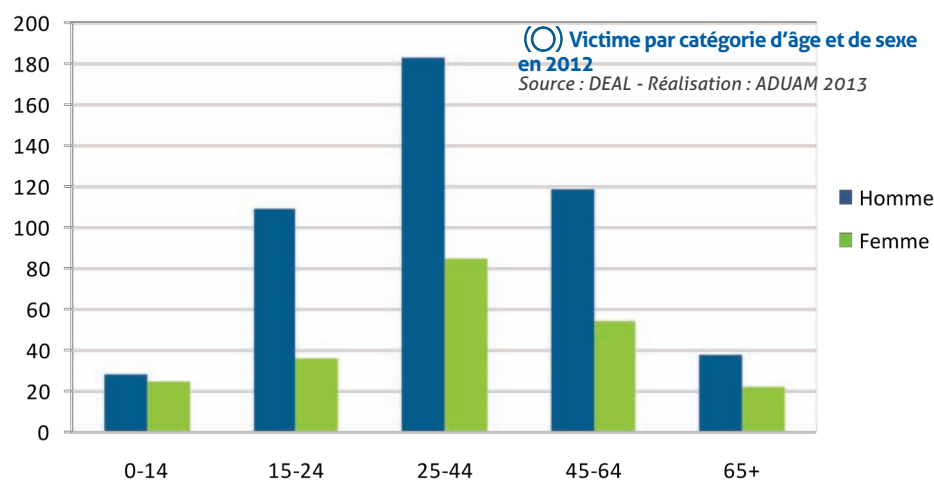
CHIFFRES CLÉS

- Fort-de-France et Le Lamentin sont les deux communes les plus accidentogènes de Martinique.
- 53%** des accidentés de la route avaient entre 25 et 44 ans en 2012.



LES POPULATIONS ACTIVES SONT LES PLUS TOUCHÉES.

La catégorie d'âge 25-44 est logiquement très concernée parmi le grand nombre d'accidents sur le territoire. En 2012, 53% des accidents de la route sont le fait d'individus âgés entre 25 ans à 44 ans. Ils étaient 51% en 2011, contre 56% en 2010.

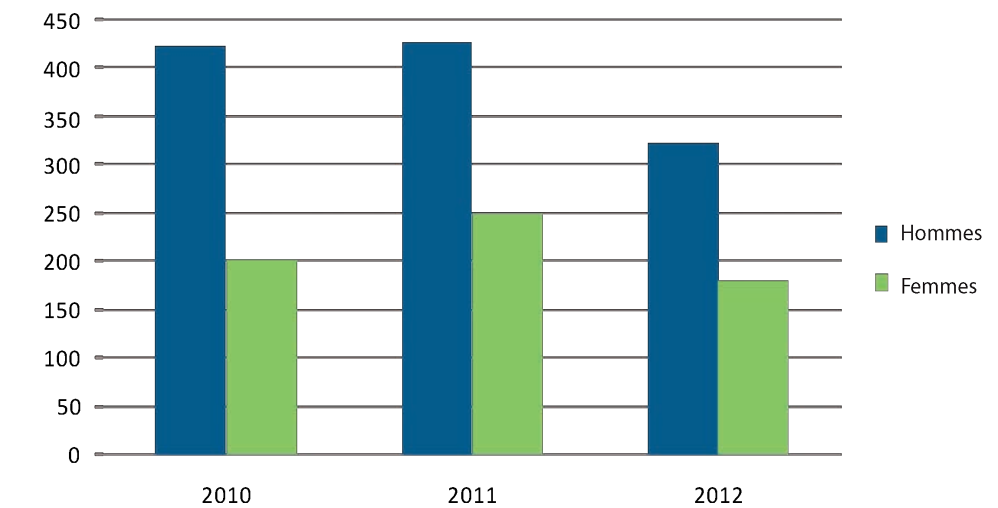


LES VICTIMES ACCIDENTÉES DE LA ROUTE SONT PLUS SOUVENT DE SEXE MASCULIN.

En 2012, les hommes sont impliqués dans 64% des accidents recensés sur l'île. L'année précédente, ils étaient 63%. Sur les trois dernières années, on observe un déséquilibre entre hommes et femmes du nombre d'accidents mortels, avec moins de

femmes tuées. Ainsi le nombre de décès sur la route entre 2010 à 2012 est près de 5 fois supérieur chez les hommes, avec 78 morts contre 14 pour les femmes.

○ Accidentologie en Martinique répartie par catégorie sexuelle Source : DEAL - Réalisation : ADUAM 2013



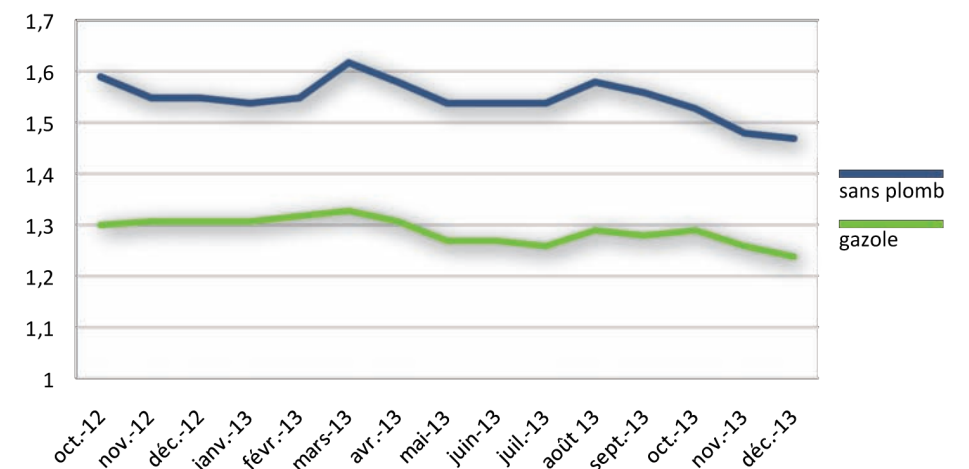
A noter !

La société d'assurance Mutuelle du Mans Assurance (MMA) a mandaté des experts pour tenter de définir les raisons de cette accidentologie élevée. Ils mettent en avant les causes physiologiques, psychologiques, culturelles, statutaires et les pratiques quotidiennes, pour expliquer le taux élevé d'accidents chez les individus de sexe masculin.

LE PRIX DE L'ESSENCE N'A PAS SUBI D'ÉVOLUTION IMPORTANTE.

Le tarif du carburant sur les 12 mois de l'année 2013 oscille légèrement passant de 1,54 à 1,47 euros pour le sans plomb. Pour le gazole, il arrive en dessous d'1,25 euros.

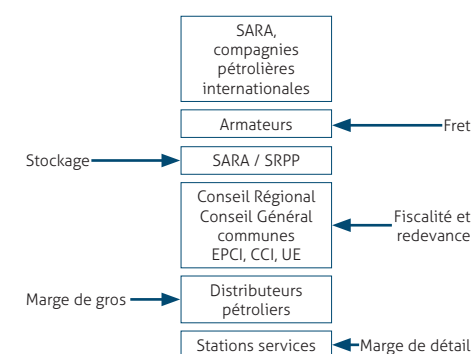
○ Evolution du prix de carburant 2013 Source : Préfecture de Martinique - Réalisation : ADUAM 2013



A noter !

Pour chaque département d'Outre-mer, le Préfet fixe le prix des carburants et de la bouteille de gaz. Cette disposition a été prise par un décret du 17 novembre 1988, pour faire face aux difficultés d'approvisionnement, compte-tenu de l'étroitesse du marché dans ces régions et le respect des normes. Par ailleurs, la sécurité de l'acheminement des carburants et l'approvisionnement obligent les sociétés à établir des contrats longs sur la durée et à disposer de bateaux consacrés. Par conséquent, il est difficile d'ajuster les montants aux vrais coûts de transport. Cette disposition implique un encadrement des prix de distribution. Si les marges maximales de gross sont définies par les compagnies et les marges maximales de détail par les gérants, c'est le Préfet qui détermine le taux de passage dans les cuves et le coût du transport.

○ Décomposition du prix du carburant en Outre mer Source : fixation des prix des carburants en Outre Mer - Réalisation : secrétariat d'état à l'Outre Mer / ADUAM 2013



A noter !

Le gouvernement souhaite plus de transparence sur prix des produits pétroliers importés. L'objectif de cette réforme serait d'obtenir de nombreux éléments informatifs sur les marges nettes des acteurs. Les diverses orientations ont été communiquées par M. Victorin LUREL, ministre des Outre-mer. Le responsable politique souhaite une meilleure transparence sur la formation de prix, une évaluation des entreprises qui applique la régulation des prix pour effectuer et contrôler les ajustements nécessaires. Ce texte ne fait pas l'unanimité auprès de l'ensemble de la filière.

ACTUALITÉS

LE PROJET D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES TRANSPORTS UNIQUE. (AOT)

Le Conseil Régional a officiellement acquis l'habilitation de la compétence transport grâce à la loi promulguée le 16 novembre 2013 n°2013-1029. Cette décision lui permettra de réglementer les transports de passagers et de marchandises sur l'ensemble du

territoire martiniquais. La collectivité pourra donc définir un périmètre unique sur le territoire, là où aujourd'hui nous avons 6 Périmètres de Transports Urbains (PTU) avec réseaux de transport.

Interview de Monsieur **Daniel Chomet**, président de la commission développement durable du transport et de l'énergie du Conseil Régional de Martinique

En quoi consiste le projet d'habilitation des transports porté par les élus de la Région Martinique ?

Et notamment le projet d'autorité organisatrice des transports unique en Martinique ?

Le Conseil Régional souhaite pouvoir adapter et fixer les règles en matière de transport, notamment pour la création de l'AOT unique et du périmètre unique de transport, l'adaptation du paquet routier européen, et aussi jeter des bases pérennes de financement du transport public pour répondre aux enjeux d'un réseau multimodal durable et cohérent sur toute l'île.

Le Conseil Régional de Martinique a donc sollicité une demande d'habilitation aux fins d'adapter et de fixer en Martinique les règles dans les domaines suivants :

- Création et mise en œuvre de l'Autorité Organisatrice Unique des Transports ayant compétence pour les transports terrestres, maritimes, de passagers et de marchandises;
- Création du périmètre unique des transports;
- Conditions d'exercice de la profession de transporteur (Paquet Routier Européen)
- Financement du transport public.

Avec une AOT unique en Martinique, pouvons-nous espérer une meilleure collaboration entre urbanisme et transport ? Même si l'organisme n'existe pas encore, êtes vous favorable à un droit de regard de celui-ci sur la planification et l'aménagement du territoire ?

A cet égard, une première approche territoriale globale est déjà initiée en collaboration avec nos partenaires de la Réforme des Transports (Conseil Général, CACEM, ESPACE SUD, CCNM et les villes autorités organisatrices de transport urbain), par le lancement d'une enquête ménages déplacements inédite qui couvre toute la Martinique. Sans conteste, nous pourrions ainsi disposer d'une photographie des déplacements à l'échelle de l'île, et non par cloisonnement de compétences, permettant de structurer les outils de planification. A terme un PDU unique en cohérence avec les outils locaux permettra de donner un signal fort. Concernant l'urbanisme et le transport, les prises de décisions à l'avenir pourront à l'avenir être le fruit d'une étroite collaboration entre l'organe de proposition et de mise en œuvre et l'organe d'orientations stratégiques et de planification qu'est actuellement la Région et que sera en 2015, la Collectivité Territoriale de Martinique. L'élaboration du SAR pourra sans doute être la première



Aujourd'hui le processus d'habilitation transport de la Région Martinique est achevé, quelles en seront les répercussions à court terme ? Et moyen terme ? Quels pourraient être aujourd'hui les principaux freins à cette démarche ?

Le délai sera contraint, en tout état de cause, 2015 sera le cap pour la mise en œuvre de cette première demande de la collectivité régionale qui pourra faire l'objet d'une demande de renouvellement par la collectivité territoriale de Martinique.

Le Président de Région a souhaité qu'un large débat soit engagé en amont de toute demande d'habilitation, alors que la loi ne l'impose pas : c'est dans ce sens que le Congrès a été réuni. Pour des raisons de calendrier, c'est finalement la Région qui a porté la demande et le dossier progresse.

A noter !

L' Autorité Organisatrice des Transports Unique

Ce projet est le fruit d'une volonté politique souhaitant harmoniser sur l'ensemble du territoire les ambitions liées au transport et au déplacement de personnes. Ainsi depuis de nombreux mois, les élus et les techniciens se retrouvent au sein de la « conférence des AOT ». Pour le moment, il s'agit

de définir les contours techniques, financiers et juridiques. Son rôle majeur sera de définir une véritable politique de transport sur l'ensemble du territoire, en fonction des besoins et du cadre réglementaire « insufflés » par la LOTI dès le début des années 80. Valoriser les alternatives à l'auto-solisme auprès des populations, définir les nécessités en termes d'infrastructures dédiées ou non et promouvoir le rôle des transports publics au sein de la planification territoriale locale.

Calendrier

2013/2014 : Concertation - travaux préparatoires.

2014 : Vote des textes en assemblée plénière.

Février 2015 : Bilan de l'habilitation, aide à la décision pour une demande de prolongation.

Septembre 2015 : Date limite de la délibération de la Collectivité Territoriale de Martinique.

ACTUALITÉS

POUMON SOCIO-ÉCONOMIQUE, LE PORT DE MARTINIQUE EST EN PLEINE MUTATION

Le port de Fort de France est un équipement structurant, permettant l'import et l'export de la majorité des marchandises consommées ou produites sur l'île. Par ailleurs, il accueille aussi de nombreux passagers grâce à sa gare inter-îles et ses quais dédiés à la croisière. Aujourd'hui, l'équipement s'étend sur 2,7 kilomètres de quai et 30 hectares de terre-pleins, basés sur la commune de Fort-de-France.



Photo : banques d'enregistrement de la gare inter-îles

Source : Martinique Hub Caraïbe

Photo : gare inter-îles vue extérieure

Source : Martinique Hub Caraïbe



Le secteur centre du port concentre 6 quais

Le quai aux huiles	Activités militaires
Le quai de Grands Cargos	Activités de bateau de croisières
Le quai des annexes	Accueil de marchandises
Le tableau et le quai des tourelles	Activités de bateau de croisières
Le quai de la batellerie	Accueil de marchandises (bitume en vrac et du poisson)
Le quai des phares et des balises	Services maritimes

LE NOUVEAU STATUT DU PORT A INSUFFLÉ UNE NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Dans le cadre de la réforme de ports impulsée par l'Etat en 2011, ayant pour objectif de relancer la compétitivité, l'équipement martiniquais est devenue un Grand Port Maritime. Ce changement a pour objectif de moderniser l'administration de l'institution portuaire par la mise en place d'un conseil de surveillance où la représentativité des collectivités locales est accrue. Cette évolution voit aussi la création d'un

conseil de développement et d'un directoire. Ainsi depuis quelques années, les ambitions sont « à la hausse », avec notamment l'objectif d'un meilleur accueil des touristes des bateaux de croisières, un espace dédié au trafic inter-îles et des équipements adaptés à l'essor probable du transport de marchandises.

L'AGRANDISSEMENT DU CANAL DE PANAMA REPRÉSENTE UNE OPPORTUNITÉ SANS COMMUNE MESURE.

L'ouverture d'un 3^{ème} jeu d'écluses du canal de Panama est prévue en 2014. Cet événement important pourra dans l'avenir influencer l'activité du port de Fort-de-France dans l'Arc caribéen et se traduira par une augmentation du trafic de marchandises dans la région. Aujourd'hui le port de Fort-de-France est le septième de France en termes de trafic de conteneur.

A noter !

Projet d'agrandissement du terminal de la Pointe des Grives : Augmentation la capacité du trafic global du port à 320 000 équivalent vingt pieds (EVP) par an, allongement le quai de 360 mètres linéaires du terminal et un agrandissement de 12 hectares.



(O) Représentation des écluses du canal de Panama Source : constructiondigital - Réalisation : constructiondigital.com

L'ACTIVITÉ DE TRANSBORDEMENT EST UN ENJEU À SAISIR POUR LE GRAND PORT MARITIME DE MARTINIQUE.

Cette activité consiste à récupérer des marchandises d'un "navire mère" pour les transférer sur un autre afin qu'il puisse atteindre sa destination finale. Cela permet à l'ensemble des acteurs d'optimiser les coûts, avec par exemple un abaissement du coût du frêt et la réalisation d'une meilleure desserte des marchandises sur l'environnement caribéen ou plus lointain. Par conséquent, au delà de l'organisation administrative, ce marché que constitue le transbordement donne l'opportunité au port de Martinique, de réaliser des aménagements ambitieux pour se

positionner. Cela fut le cas pour le port de Guadeloupe qui a augmenté de façon exponentielle sa capacité de traitement suite à de nombreux aménagements. C'est dans ces sens que l'Etablissement Public Autonome (EPA) martiniquais poursuit ses études pour l'agrandissement du port concernant la partie Pointe des Grives. Pour le moment, l'extension de la partie Sud-Est a été validée le 16 septembre 2013, les travaux débuteront dans le courant de l'année pour une livraison prévue en 2015.



(O) Simulation du terminal de la Pointe des Grives après les travaux d'agrandissements Source : Martinique Hub Caraïbe - Réalisation : Martinique Hub Caraïbe

LE PORT DEVRA RÉALISER DES AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS MAIS AUSSI AMÉLIORER SES RELATIONS SOCIALES INTERNES.

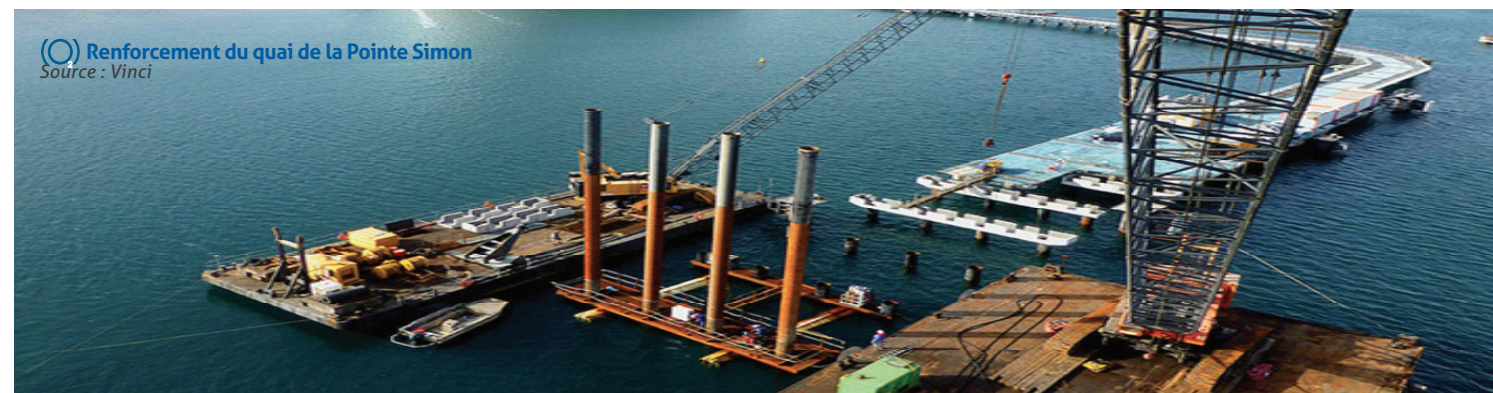
Les acteurs concernés par ces évolutions se doivent d'être très attentifs au marché, car la structure fait face à des concurrents caribéens très compétitifs, avec notamment le port de Kingston (Jamaïque), de San Juan (Puerto-Rico) et de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Il faut ajouter que le marché du transbordement est très imprévisible. Il semble très sensible aux indices du commerce mondial et donc à la recherche des coûts toujours plus justes. Selon une étude présentée par l'IEDOM en 2007, en termes de coûts de

main d'œuvre, la Martinique se plaçait au 4^{ème} rang des ports de la région Caraïbe (ce classement distinguait le transbordement, des activités de trafic local). Un autre atout pour le port de Martinique, c'est sa capacité technique à accueillir les plus grands porte-conteneurs du monde grâce à la profondeur de son tirant d'eau d'environ 17 mètres. Enfin face à la croissance constante des navires en adéquation directe avec le commerce international, la capacité à mobiliser d'importants moyens financiers pour la réalisation

d'aménagement très coûteux, s'avère être aussi un avantage non négligeable.

Porte-conteneur de 2100 EVP	
Caraïbe tarif moyen	11 800
Port Autonome de Guadeloupe (PAG)	17 000
Fort de France	+ de 20 000

(O) Tableau comparatif des tarifs appliqués pour un porte conteneur ayant une capacité de 2100 EVP en dollars US Source : IEDOM 2007 - Réalisation : ADUAM



(O) Renforcement du quai de la Pointe Simon Source : Vinci

ZOOM SUR... L'ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS

L'enquête ménages déplacements recense les comportements quotidiens en termes de mobilité d'un échantillon représentatif de la population.

Qu'est ce qu'une Enquête Ménages Déplacements (EMD) et qui participe à sa réalisation ?

L'EMD est une enquête réalisée auprès de la population pour comprendre les déplacements et mieux cerner les problèmes liés aux transports, et permettre ainsi de définir des orientations en adéquation avec les attentes et les habitudes de la population. Proposé par l'ADUAM et ses partenaires du comité de pilotage du groupe oeuvrant sur la « réforme transport » (Conseil Régional, Conseil Général, CACEM, CCNM, Espace Sud et les villes autorités organisatrices de transport urbain), le projet est porté par le Conseil Régional qui a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage. Cette enquête est réalisée sur le terrain par l'entreprise Qualistat sous l'égide de la Région Martinique assistée par le CETE Nord-Picardie et l'ADUAM.

Qui finance cette enquête ?

Cette enquête est aujourd'hui possible grâce à un cofinancement regroupant les fonds européens (50%), l'Etat (20%), le Conseil Régional (20%), l'ADEME (5%), le Conseil Général, la CACEM, l'Espace Sud et la CCNM (5%).

Où se déroule cette enquête ?

L'aire d'enquête s'étend sur l'ensemble du territoire martiniquais. Environ 3060 ménages de l'île sont concernés, tirés au sort dans un fichier fourni par le ministère des

finances. La méthode de recueil des données sélectionnées pour cette étude est le « face à face », autrement dit les enquêteurs vont à la rencontre des ménages choisis.

Comment les populations sont-elles averties ?

Dans un premier temps, les populations concernées sont averties par courrier. Par la suite, les enquêteurs formés pour cette mission prennent contact avec les ménages concernés. Les rendez-vous se déroulent du mardi au samedi hors vacances scolaires, en fonction de la disponibilité des enquêtés.

Par le passé, y a-t-il déjà eu des EMD aux Antilles ?

Il y a déjà eu ce type d'enquêtes aux Antilles-Guyane, notamment à Pointe-à-Pitre en 2006 dans le cadre de la réorganisation des transports urbains, à Cayenne et en Martinique sur le territoire de la CACEM en 2000 pour l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain (PDU). La Martinique sera la première région outre-mer à être enquêtée sur l'ensemble de son territoire.

Qu'advient-il des résultats ?

Avec ce recueil d'informations, nous pourrions identifier les modes, les types de déplacements, les origines et destinations, les souhaits des administrés en termes de déplacement, planifier de meilleures alternatives dans l'aménagement de l'espace et enfin élaborer des réponses ciblées aux usagers des réseaux de transports publics déjà existants. Cette enquête donnera des éléments sur la mobilité des enquêtés et elle permettra d'élaborer des comparaisons avec l'EMD menée en 2000 sur le territoire Centre de l'île. Elle fournira des informations pour alimenter les orientations des divers plans de déplacements des trois intercommunalités martiniquaises. Enfin elle constituera une base de données qui pourra ainsi produire des analyses pertinentes à destination des décideurs.

PERSPECTIVES

La réforme des transports tente d'initier un nouveau souffle à la problématique des déplacements de personnes et de biens en Martinique.

A l'avenir, il sera intéressant de suivre les points suivants :

- L'application de la loi permettant à la collectivité régionale martiniquaise d'acquiescer la compétence transport et par conséquent de pouvoir jouer son rôle d'autorité organisatrice des transports pleinement. Comment cette dernière s'organisera-t-elle ?
- Le déroulement de l'enquête ménages déplacements en Martinique, qui mettra en lumière les habitudes quotidiennes de déplacements des martiniquais.
- Les avancées de l'étude sur le transport de marchandises et ses premières orientations
- L'évolution de la construction des infrastructures liée au TCSP.

Enfin, l'évolution du trafic maritime avec l'ouverture du canal de Panama dans le courant de l'année 2014, sera l'occasion d'en observer les effets sur la structure portuaire martiniquaise et plus globalement sur la Caraïbe.

GLOSSAIRE :

- AOT : Autorité Organisatrice de Transport
- CCNM : Communauté Des Communes du Nord de la Martinique
- CERTU : Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme
- CETE : Centre d'Etudes Technique de l'Équipement
- CMT : Comité Martiniquais du Tourisme
- EPA : Etablissement Public Autonome
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EVP : Equivalent vingt pied : unité mesure approximatif de conteneur : 1 EVP = 1 conteneur
- NO2 : Dioxyde d'Azote
- PM10 : Particules en suspension de moins de 10 micromètres
- PDU : Plan de Déplacement Urbain
- PTU : Périmètre de Transports Urbains
- SAMAC : Société Aéroportuaire Martinique Aimé Césaire
- SAR : Schéma d'Aménagement Régional
- SIBGR : Société Industrielle d'Exploitation Du Bassin de Radoub

LA LETTRE DE L'O2TM

N°2 : NOVEMBRE 2013

Directrice de la publication : Joëlle TAÏLAMÉ ont contribué à la réalisation de cette publication : Yannick Mathurina, Christophe Clairis, Damien Théodose

Conception graphique & Mise en page : Emphase / ADUAM

Impression :

ADUAM Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique 30, boulevard du Général de Gaulle - 97200 FORT DE FRANCE

Tél.: 0596 71 79 77 - Fax 0596 72 59 27 www.aduam.com